



## **Le mot du Maire**

### **Est-ce une utopie ?**

Nous venons de vivre une période fort compliquée pour beaucoup. Malgré cela, je souhaite regarder les points positifs. Je veux parler de l'élan de solidarité et générosité qui a vu le jour durant cette période, mais aussi la prise de conscience d'une nature si proche dont nous en avons même oublié son existence.

Un peu comme un arrêt sur image cela a permis à chacun de regarder plus en détail son périmètre de vie, son quotidien. De mon côté, il m'a permis d'observer plus en détail l'espace public de notre commune. Cet espace public partagé, que nous veillons avec l'aide des agents communaux à entretenir, à rendre plus agréable pour tous. Il serait d'autant plus agréable s'il n'était pas constamment dégradé, souillé. Je veux parler des incivilités de tout genre qui polluent notre quotidien. Cela va du non-respect de la vitesse en agglomération, au jet de cannettes de bière dans l'espace jeux des tous petits, de l'herbe que chacun laisse pousser sur son trottoir, les crottes de chiens dans les pelouses, mais aussi les papiers gras qui jonchent nos places le lundi matin. C'est également les tondeuses en dehors des heures autorisées, les aboiements intempestifs des chiens, le brûlage des déchets verts quand ce n'est pas du plastique, des pneus ou des matelas jetés dans les fossés ou carrément des poubelles parfois et les dégradations sur les biens mobiliers avec les panneaux sauvages que personne n'enlève.

La liste est malheureusement longue et surtout couteuse pour la collectivité, c'est à dire nous tous. Je suis d'un naturel optimiste, je veux croire, que pour ce nouveau départ, si chacun y met du sien, dans un esprit de bien vivre ensemble nous devrions arriver facilement à résoudre tout cela et profiter encore mieux de notre commune et de cette si belle et généreuse nature.

Bien à vous

---

## **A la Une**

*Crise sanitaire du COVID-19 : début de la phase 2 (page 6)*

*Tapage nocturne et diurne : rappel des règles (page 7)*

---

## Actu du mois :

- Les vélos à assistance électrique à disposition jusqu'au 31 Août (p. 8)
- Réouverture aux heures habituelles tous les jours pour la mairie et l'agence postale ;
- Début des travaux de l'antenne relais de Laval le 8 Juin ;
- Travaux de la maison Rue des jardins presque finis, elle est louée.

## Bon à Savoir : Communication aux habitants

Au fil du temps, les modes de communication évoluent mais aussi la protection des données personnelles. Depuis la loi du 25 mai 2018 sur le RGPD (Règlement Général de Protection des données) et afin de communiquer avec vous si vous le souhaitez, vous devez au préalable nous avoir communiqué votre autorisation.

Le but est de vous contacter ou vous alerter mais **UNIQUEMENT** par les personnels administratifs de notre commune ou les élus. **Ces informations resteront confidentielles et propres à Sénouillac.** Elles pourront être utilisées pour différents cas comme par exemple :

- information sur des événements de la vie municipale ou les services offerts par la municipalité;
- Information sur les travaux, l'école, le transport scolaire, etc. ;
- la mise à jour du plan de sauvegarde pour les personnes vulnérables ;
- consultation sur des projets ;
- accueil des nouveaux arrivants ;
- alerte sur des catastrophes naturelles, sanitaires ...

Ce fichier de communication municipale constituera un lien entre la collectivité et les administrés : il ne peut être utilisé à d'autres fins. En particulier, il ne peut être utilisé à des fins de communication politique par les élus, pas plus qu'il ne peut être cédé à des fins commerciales.

Si vous êtes favorable à cette démarche, veuillez remplir le formulaire joint à cette lettre d'information. Chaque information est facultative, à vous de nous communiquer que ce que vous acceptez de partager. Pour les professionnels ou associations (qui ne l'ont pas encore fait), que vous exerciez sur la commune ou en dehors, complétez un second formulaire (disponible sur le site) afin de diffuser des informations sur votre activité via les canaux d'information municipale (lettre d'info, site, page Facebook, ...). Vous pouvez également nous joindre une photo.

Retour de vos formulaires par courrier ou par mail à l'adresse

[accueilmairie@senouillac.fr](mailto:accueilmairie@senouillac.fr).

*N'hésitez pas à appeler le secrétariat au 05.63.41.71.98 si vous avez des questions.*

# Le coin des jeunes

## **Du côté de l'école primaire Comment se passe la reprise ?**

Le temps scolaire : Par étape progressive, les élèves retrouvent le chemin de l'école. Répartis par groupe et dans le respect du protocole sanitaire établi par le gouvernement.

Grâce à un gros travail de collaboration de tous les acteurs (éducation nationale, nos institutrices, directeur et équipe de l'ALAE, mairie et parents délégués) et dans le souci de maintenir une bonne continuité scolaire aux enfants dans un cadre sécurisé, les choses ne cessent d'évoluer afin de permettre un accueil le plus large possible et une scolarisation efficiente.

Depuis le 9 Juin, grâce à la mise en place du programme 2S2C (Sport-Santé-Culture-Civisme), les enfants scolarisés peuvent être accueillis toute la journée du mardi au vendredi. Ils sont soit en cours soit en activité pédagogique.

L'accueil du mercredi après-midi à lui aussi repris. Par sécurité, le changement se fait au niveau des groupes d'activités, qui ne sont plus par tranche d'âge mais par commune afin de limiter les brassages.

Notre priorité à tous est le maintien de la scolarisation des enfants afin de leur éviter une trop longue coupure, une rupture du rythme scolaire et la poursuite au maximum du programme scolaire. Cela permet aussi aux enfants de maintenir un lien social et aux parents de retrouver une situation facilitant leur retour au travail.

Il est toutefois rappelé que :

- Même si seul l'instruction est obligatoire et non la scolarisation, il en va du bien-être de l'enfant de le scolariser surtout si les parents ne peuvent pas assurer une scolarisation à la maison ;
- Notre souhait est d'aider et faciliter au maximum les parents en permettant un accueil le plus large possible des enfants, mais ce n'est pas une obligation (hors liste profession défini par l'Etat) et il en va de la responsabilité de chaque parents/responsable légal de trouver le moyen de garde nécessaire de leurs enfants afin de leur permettre de retourner travailler si besoin.

### **Pour cet été**

Les Elfes des Vignes travaillent dur elles aussi afin de pouvoir accueillir un maximum d'enfant cet été du 6 au 31 juillet.

Elles ont revu le programme prévu afin de l'adapter à la situation et mettent en place toutes les mesures sanitaires nécessaires à un accueil en toute sécurité.

Les places seront de ce fait moindres que les autres années.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

N° 1 du 23 mai 2020

Membres présents : Bernard FERRET - Sandra VICENTE – Nicolas BONDUELLE – Francine DANIEL – Nicolas RAYNAL – Véréna VOARINO – Sylvain RICOLA – Guilène ANDURAND – Michel PIERIE – Marie BERGOUGNOUX – Nicolas TRICHAUD – Sandrine VILLENEUVE – Gilles FORT – Corinne ROJO – Jacques RIVIEYRAN

Le Maire sortant remercie tous les élus du conseil municipal antérieur, fait l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus et les déclare installés dans leurs fonctions.

- Election du maire : deux candidats : M. Bernard FERRET et M. Gilles FORT.

**M. Bernard FERRET est proclamé maire à 12 voix POUR.**

• Vote du nombre d'adjoints. Il est proposé de nommer 3 adjoints. La Loi du 27 décembre 2019 impose l'élection des adjoints au scrutin de listes paritaires. Deux listes sont proposées à l'élection :

Liste n° 1 : Nicolas BONDUELLE– Sandra VICENTE – Sylvain RICOLA

Liste n° 2 : Nicolas BONDUELLE – Sandra VICENTE – Gilles FORT

La liste n° 1 ayant obtenue 12 voix sur 15 : **M. Nicolas BONDUELLE – Mme Sandra VICENTE – M. Sylvain RICOLA sont proclamés élus en tant que maire-adjoints.**

• Lecture et signature de la charte de l'élu local.  
• Désignation des représentants au syndicat d'électrification : SDET ou Territoire énergie. Deux représentants titulaires sont à nommer : sont proposés : Bernard FERRET, Nicolas RAYNAL et Gilles FORT, Corinne ROJO

✓ Bernard FERRET, Nicolas RAYNAL ⇒ 12 POUR – 3 CONTRE

✓ Gilles FORT, Corinne ROJO ⇒ 3 POUR – 12 CONTRE

**Messieurs FERRET Bernard et RAYNAL Nicolas sont élus.**

• Désignation de deux membres représentants la compétence DECI au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable (SAEP) du Gaillacois : il est proposé : Bernard FERRET, Nicolas RAYNAL ⇒ 12 POUR – 3 ABSTENTIONS (Gilles FORT – Corinne ROJO – Jacques RIVIEYRAN). **Messieurs FERRET Bernard et RAYNAL Nicolas sont élus.**

Deux représentants du SAEP à l'Agglomération GAILLAC-GRAULHET seront proposés ultérieurement : Bernard FERRET – Marie BERGOUGNOUX

- **DEFINITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Il est proposé de définir 4 grandes commissions communales. Composées de sous-groupes en format atelier sur des thèmes précis. Chacune de ces quatre commissions est indépendamment présidée par le Maire et un des trois adjoints.

**1 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (M. Sylvain RICOLA)** : Urbanisme, Bâtiments, Locations, Haut débit, Ecologie adaptation aux enjeux de l'époque ;

**2 - SERVICE A LA POPULATION (Mme Sandra VICENTE)** : Affaires scolaires, Périscolaires, Jeunesse, Associations, Sport, Culture, Intergénérationnel.

**3 - CADRE DE VIE (M. Nicolas BONDUELLE)**: Voirie, Sécurité Routière, Equipements, Espaces verts, Embellissement, Patrimoine, Tourisme, Catastrophe naturelle, Gestion des intempéries, de l'eau et de l'assainissement.

**4 - RESSOURCES (M. Bernard FERRET)** : Finances et Personnel.

Un organigramme est présenté, en ayant la possibilité les membres élus de l'opposition s'inscrivent aux différents ateliers à hauteur d'un seul membre maximum.

**La composition de ces commissions a été approuvée à l'unanimité des membres présents (15).**

- **DELEGATIONS DE FONCTIONS**

Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat des fonctions listées et consultables sur le compte rendu détaillé (en mairie ou sur le site internet).

**14 POUR - 1 ABSTENSION (M. Bernard FERRET)**

- **COMMISSIONS OBLIGATOIRES** : reportées à un prochain conseil.

## **QUESTIONS DIVERSES**

✓ Concernant le fonctionnement des conseils municipaux : Il est proposé que les conseils municipaux de SENOUILLAC se tiennent chaque second mardi de chaque mois à 20h15 à la salle des fêtes jusqu'à nouvel ordre puis à la salle du conseil municipal lorsque les conditions sanitaires le permettront.

✓ Un agenda partagé a été créé pour faciliter le bon fonctionnement au sein du conseil municipal entre tous les élus. Tous les conseillers municipaux ont été invités à le partager. Si nécessaire, les membres extérieurs pourront être également conviés.

✓ Concernant la lettre d'information, chaque élu en prendra possession à l'issue de la séance du conseil municipal.

**Prochain conseil : Mardi 9 juin à 20 h 15 à la salle des fêtes.**

**Public limité à 25 personnes en raison des restrictions sanitaire en cours.**

### **Ordre du jour :**

- 1 - Vote des comptes administratifs
- 2 - Vote des affectations des résultats
- 3 - Crédit PAM
- 4 - Vote des indemnités maire et adjoints
- 5 - Acquisition foncière
- 6 - Questions diverses

Et comptes-rendus des réunions et des dossiers en cours

## *Point sur la situation de la crise sanitaire*

### Période de déconfinement. Phase 2 à partir du Mardi 2 juin

#### Rappel de bon sens. Le virus est toujours là.

✓ Respecter les règles, c'est se protéger et protéger les autres. Les gestes barrières sont toujours à appliquer ainsi que les règles de distanciations et le port du masque si on est en contact à moins d'1m;

✓ PRENDRE SOIN de nous mais aussi faire attention à ceux qui pourraient avoir BESOIN de nous;

✓ La plupart des magasins ré-ouvrent mais aussi les salles de sport et les lieux de rencontre (bar, restaurant, cinéma, ...). N'oublions pas nos commerces de proximité et producteurs locaux (cf. liste jointe pour l'alimentaire).

✓ Pensons au tourisme local pour nos sorties, voire nos vacances de cet été. Profitons de notre belle région. N'hésitez pas à contacter les offices du tourisme ou vous rendre sur le site [www.letarnvousveutdubien.com](http://www.letarnvousveutdubien.com).

#### Nouvelle mesure (détail consultable sur le site du gouvernement)

- Déplacements possibles sans attestation et possibilité de prendre les transports en commun ;
- Les associations sportives reprennent les activités en respectant des règles sanitaires ;
- Rassemblement de moins de 10 personnes possibles (à revoir au 22 juin).

#### Informations locales

La boulangerie de Loona est ouverte tous les jours sauf le mercredi (jour de fermeture hebdomadaire).

Le marché : situé sur le parvis de l'église, est présent de 16h30 à 19h tous les jeudis.

#### Informations municipales

La mairie et l'agence postale reprennent les jours et heures habituels d'ouverture du lundi au samedi. L'accueil au public se fera toujours :

✓ A raison d'une seule personne dans l'espace accueil ;

✓ Dans le respect des règles de distanciations et des gestes barrières à l'extérieur.

En dehors des heures d'ouverture au public, vous pouvez laisser un message au répondeur ou nous contacter par mail à l'adresse [accueilmairie@senouillac.fr](mailto:accueilmairie@senouillac.fr).

Vous pouvez également utiliser la rubrique "**contact**" du site internet.

#### Commande et distribution de masques

Nous avons reçu et distribué la totalité des masques commandés sur l'ensemble de la commune. *Rappel* : ces masques individuels sont en tissus, certifiés de catégorie 1 à usage non sanitaire. Ce sont des masques « anti-projection » lavables et réutilisables qui ont pour vocation de protéger l'extérieur.

## Respectons la nature et respectons nous les uns, les autres

Les beaux jours sont là, l'été approche : Tonte, jardinage, soirée entre amis, festivités, etc. sont au rendez-vous. Quelles règles devons-nous respecter pour le « bien vivre » tous ensemble ?

➤ La loi interdit les **nuisances sonores diurnes** : « *Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage* », mais cet article R. 1334-31 du Code de la santé publique s'interprète de manière assez tolérante. En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants.

Par conséquent, le plus souvent, il est interdit d'utiliser des outils de jardinage bruyants en dehors de ces créneaux :

- *En semaine : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;*
- *Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h ;*
- *Le dimanche de 10h à 12h.*



➤ Il en va de même pour nos amis à 4 pattes. Ils peuvent être « bruyants », attention aux aboiements incessants.

Ils ne doivent pas non plus circuler en liberté et doivent être tenus en laisse. Lors de vos balades dans nos campagnes, même gentils et obéissants, pensez que certains en ont peur.

Enfin, il est normal qu'ils fassent leur besoin, mais il est tout aussi normal que vous les ramassiez dans le village même sur les espaces verts.

Un chat est plus petit, mais n'a plus le droit de circuler sur la voie publique.

Pensez aussi à leur sécurité et celle des autres pour éviter les accidents de la route.

➤ On parle ensuite de **tapage nocturne** pour les faits intervenant entre le coucher et le lever du soleil. Même si la tranche horaire de 22h à 7h n'a pas de fondement juridique et qu'elle peut varier selon la période, il est communément admis de s'en servir comme base. Il peut s'agir de :

- *De cris, éclats de voix d'une personne ;*
- *de coups assésés sur la porte d'un logement, de l'usage intempestif des interphones des occupants de l'immeuble ou des sonnettes ;*
- *du bruit engendré par la musique ;*
- *du bruit des machines ;*
- *du bruit des animaux dont on a la garde...*



Donc en cas d'imprévu ou de fêtes, veuillez à ne pas « abuser » et pensez à avertir vos voisins.



## La vie continue en toute sécurité à Ségouillac !

Pour faire un peu de sport et prendre l'air après cette période de confinement ou simplement essayer avant d'en acheter, les vélos à assistance électrique sont là. Nous les avons à l'essai jusqu'au 31 Août.



Il y a 2 tailles disponibles.

Ils seront prêtés pour une 1 semaine par roulement. A prendre et à ramener à la mairie sur les plages d'ouverture de celle-ci, nous vous contacterons pour prendre rendez-vous.

Le contrat de prêt est consultable sur le site internet de la mairie.

Il vous sera demandé :

- ✓ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- ✓ Une copie de votre pièce d'identité ;
- ✓ Une attestation d'assurance habitation – responsabilité civile ;
- ✓ Un chèque de caution de 300€.

**Inscrivez-vous en contactant le secrétariat au 05.63.41.71.98.**

## Le marché du jeudi

**Tous les jeudis: de 16h30 à 19h, sur le parvis de l'église**

Retrouvez : Maraîcher, vigneron, boucherie - charcuterie, fromager, pâtisseries pizzaiolo et fleuriste.

**Pensez-y et Passez-y !! (Informations exposants auprès de Cyril RECH)**

Les gestes barrières et les règles de distanciation ou port du masque restent indispensables.

## Côté associations

Le Comité Ségouillacois : Les festivités reprennent !!

Après ce long confinement, un vide grenier et notre grande fête annulés, le Comité Ségouillacois est heureux et impatient de vous donner rendez-vous et de vous retrouver tous **au Marché Gourmand le Samedi 29 Août 2020.**

A très bientôt et prenez soin de vous.

Les associations sportives reprennent peu à peu leurs activités et certaines réfléchissent même à prolonger un peu sur l'été.